



SÉANCE
ORDINAIRE
17 JANVIER 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023 ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

4. Parole au maire et correspondance

4.1 Parole au maire

4.2 Correspondance

5. Période de questions des citoyens

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 et du procès-verbal des séances ordinaires du 13 décembre 2022.

6.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus.

7. Ressources humaines

7.1 Renouvellement de l'adhésion de la FQM

7.2 Renouvellement de l'adhésion de l'UMQ

7.3 Renouvellement de l'adhésion de l'ADMQ

7.4 Renouvellement de l'adhésion de la COMBEQ

7.5 Renouvellement de l'adhésion de AQLM

7.6 Formation – cour de greffe ADMQ

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs.

8.2 État des comptes

8.3 Rapport financier détaillé au 31 décembre 2022

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie

9.2 Adoption du plan de sécurité civile

9.3 Adoption de l'offre de service Group Prudent- mesure d'urgence

10. Travaux publics et gestion des eaux

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice de l'urbanisme et de l'environnement

11.2 Démission d'un membre du comité C.C.U.



SÉANCE
ORDINAIRE
17 JANVIER 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Communication, développement et vie communautaire

- 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications,
des développements et vie communautaire
- 12.2 Demande pour la tenue d'une classique hivernale HDL les 28 et 29
janvier 2023

13. Bibliothèque

- 13.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice de la bibliothèque

14. Avis de motion et règlements

- 14.1 Dépôt et avis de motion du projet du règlement de tarification
- 14.2 Dépôt et avis de motion du projet du règlement de préemption
- 14.3 Dépôt et avis de motion de projet de 914-2023 – modifiant le
règlement 914-2022 - délégation de pouvoir et suivi de contrôle budgétaire

15. Affaires diverses

- 15.1 Ski la Seigneurie - Entente 2022-2023

16. Période de questions des citoyens

17. Période de questions et communications des membres du Conseil

18. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
17 JANVIER 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **17 janvier 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents Madame la conseillère Jésabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau et Benoit Millette.

Les conseillers André Mathieu et Dominique Primeau ont motivé leurs absences.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 4 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance ordinaire ouverte.

2023-01-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

4. Parole au maire et correspondance

4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, procède à l'allocution du mot de la mairesse:

- Mot de bienvenue

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

4.2 Correspondance

Correspondance d'une citoyenne - Courriel - Justine Martineau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

5. Période de questions des citoyens

Il a été question de l'internet haute vitesse.

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 et du procès-verbal ordinaire du 13 décembre 2022

2023-01-02

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 est déposer lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), le secrétaire de la séance dépose les dépôts des intérêts pécuniaires des élus;

7. Ressources humaines

2023-01-03

7.1 Renouvellement de l'adhésion de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération du Québec des Municipalités -FQM accorde une priorité absolue à ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la mission prioritaire de la FQM est de représenter les intérêts politiques et économiques à ses membres en fournissant un pôle d'expertise ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est en mesure de répondre aux attentes de ses membres en leur offrant un vaste choix de services adaptés au milieu municipal en assurances collectives et de dommages, évaluation foncière, ressources humaines, formation, approvisionnement municipal, assistance juridique, ingénierie et infrastructure;

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'AUTORISÉ le renouvellement l'adhésion de la FQM 2023-2024 d'une somme de 1453.28\$ taxes en sus.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-04

7.2 Renouvellement de l'adhésion de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Union Municipal du Québec-UMQ accorde une priorité absolue à ses membres;

CONSIDÉRANT le désir pour la Municipalité d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec afin de profiter d'une vaste gamme de services, adaptez au municipal en assurances, ressources humaines, formation, approvisionnement municipal et assistance juridique;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AUTORISÉ le renouvellement l'adhésion de la UMQ 2023-2024 d'une somme de 535.40 \$ taxes en sus.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-01-05

7.3 Renouvellement de l'adhésion de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) doit être renouvelée annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement est de 909 \$ taxes en sus pour les membres réguliers;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'assurance juridique et le programme d'aide aux membres sont inclus ;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion est valide du moment où vous y adhérez jusqu'au 31 décembre 2023;

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISÉ le renouvellement l'adhésion de l'association des directeurs municipaux du Québec - ADMQ au montant de 909\$ taxes en sus.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2023-01-06

7.4 Renouvellement de l'adhésion de la COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec - COMBEQ doit être renouvelée annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service de l'urbanisme et environnement madame Priscilla Melançon ainsi que l'inspectrice en bâtimen^t madame Roseline Boucher sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec – COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement est de 436.91 \$ taxes en sus pour le renouvellement de l'adhésion de Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, à la COMBEQ pour l'année 2023.

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement est de 63,24\$, taxes incluses pour le renouvellement de l'adhésion de Madame Roseline Boucher, inspectrice en bâtimen^t et en environnement, à la COMBEQ pour l'année 2023

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement de 436,91\$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion de Madame Priscilla Melançon, coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, à la COMBEQ pour l'année 2023.

QUE le conseil autorise le paiement de 63,24\$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion de Madame Roseline Boucher, inspectrice en bâtimen^t et en environnement, à la COMBEQ pour l'année 2023.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-01-07

7.5 Renouvellement de l'adhésion du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Lahaye est en poste comme coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'IL fait partie de l'Association des loisirs municipaux du Québec (AQLM).

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement de 325,00 \$, taxes en sus, pour l'adhésion du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour l'année 2023.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Adoptée à l'unanimité.

2023-01-08

7.6 Formation ADMQ– Cours de Greffe-Préparation et rédaction de documents

CONSIDÉRANT QUE le conseil favorise le développement professionnel des fonctionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE le cours couvre divers aspects des opérations du greffe en matière de préparation et de rédaction de documents en conformité avec les exigences et les bonnes pratiques rédactionnelles du procès-verbal et des règlements ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé sera en mesure d'appliquer les règles de rédaction ainsi acquises dans un exercice de rédaction d'un compte rendu, d'une politique, d'un code réglementaire ou d'une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANANT QUE le coût est d'un montant total de 505\$ taxes en sus ;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AUTORISER l'adjointe à la direction et la coordonnatrice de la bibliothèque de suivre le cours de greffe, préparation et rédaction de documents au montant de 505\$, taxes en sus.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8. Finances – trésorerie

2023-01-09

8.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de décembre 2022.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1098 à 1123 d'une somme de 45 377.11 \$, les dépôts direct numéro 409 à 414 au montant de 63 574.46 \$ et les chèques numéro 7219 à 7267 d'une somme de 239 870.14 \$ du mois de décembre 2022 totalisant une somme de 348 821.71 \$;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

A handwritten blue ink signature of 'MB' and 'J.B.'.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 décembre 2022. Conformément aux greffiers-trésoriers, dépose un état de la situation financière détaillé au 31 décembre 2022.

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de décembre 2022.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

2023-01-10

9.2 Adoption du plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation et la responsabilité d'avoir un plan de sécurité publique afin de prévoir la protection et la sauvegarde de ses citoyens en cas d'urgence.

CONSIDÉRANT que le plan doit prévoir divers scénarios d'urgence et doit comporter les mesures d'intervention dans chacun des cas.

CONSIDÉRANT que le plan a été révisé par le ministère de la Sécurité publique du Québec;

Il est proposé par Benoit Millette



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

RÉSOLU

D'adopter le plan des mesures d'urgence de Montebello, version janvier 2023

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-01-11

9.3 Acquisition du programme de gestion du plan de sécurité publique de la municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation et la responsabilité d'avoir un plan de sécurité publique afin de prévoir la protection et la sauvegarde de ses citoyens en cas d'urgence.

CONSIDÉRANT que le plan doit prévoir divers scénarios d'urgence et doit comporter les mesures d'intervention dans chacun des cas.

CONSIDÉRANT que le plan doit être mis à jour quant à de nombreuses données.

CONSIDÉRANT que les changements climatiques ont entraîné et continueront d'entraîner des impacts sérieux sur les populations.

CONSIDÉRANT que la gestion en matière de crise est devenue une préoccupation pour les gestionnaires, dont les municipalités.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montebello entend être prête pour affronter quelque événement grave et prendre les mesures nécessaires pour assurer une meilleure sécurité du public.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Groupe Prudent mesure d'urgence en sécurité civile inc. a soumis une offre de service pour son programme Rezilio, lequel comprend l'installation du logiciel, des mesures utiles dans de nombreux scénarios d'urgence, tous les formulaires d'avis pertinents, la formation et le maintien à jour de la plateforme, le tout à un coût raisonnable dans les circonstances.

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu une réserve budgétaire au poste de sécurité publique et possède les argents nécessaires pour l'acquisition du programme Rezilio.

CONSIDÉRANT QUE tous les intervenants désignés reçoivent la formation nécessaire pour assurer la meilleure performance possible en cas d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE la population soit informée du fonctionnement du plan de sécurité et des démarches à suivre en cas d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE ce programme à un coût de 3 985\$ taxes en sus pour la première année, 1 555\$ taxes en sus pour la deuxième année et de 1 617\$ taxes en sus pour la troisième année

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat du programme Rezilio au coût de 3 985\$ taxes en sus pour la première année, 1 555\$ taxes en sus pour la deuxième année et de 1 617\$ taxes en sus pour la troisième année;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'AUTORISER le directeur général agréé Mario Briggs de conclure et de signer l'entente utile avec l'entreprise Prudent mesures d'urgence en sécurité civile inc. pour l'acquisition du programme Rezilio

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux dépose son rapport du mois de décembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de décembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

11.2 Démission d'un membre du comité C.C.U.

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Vautour a remis sa démission en décembre dernier à titre de membre du comité du C.C.U

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de madame Linda Vautour à titre de membre du comité du C.C.U effectif à compter du 8 décembre 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Communication, développement et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Monsieur Jean-François Lahaye, coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire dépose son rapport du mois de décembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2023-01-13

12.2 Demande pour la tenue d'une classique hivernale HDL les 28 et 29 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE le Hockey Outaouais est une organisation de hockey mineur chapeauté par Hockey Québec :

CONSIDÉRANT QUE le Hockey Outaouais regroupe différentes associations locales de hockey mineur, comme AHMPN (association de hockey mineur de la Petite-Nation) et le HDL (Hockey double lettre) ;

CONSIDÉRANT QUE le HDL est une association de développement compétitif pour la région de l'Outaouais, de niveau AA.

CONSIDÉRANT QUE le HDL désire présenter une classique hivernale les 28 et 29 janvier 2023 à la patinoire de Montebello ;

CONSIDÉRANT QUE le HDL organise l'événement pour rencontrer un des objectifs de Hockey Québec, le hockey un jeu avant tout.

CONSIDÉRANT QUE seize (16) équipes de niveau atome à midget, soit 275 joueurs de 9 à 17 ans de la région de l'Outaouais feront des parties amicales. (3 jeunes de la Petite-Nation) ;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) parties se dérouleront sur deux jours à raison de 4 parties de 1 h 00 par jour ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation HDL et la municipalité Montebello sont en rodage pour ce genre d'événement, la location se fera selon l'utilisation de la glace au montant de 25 \$ / heure, donc le total sera de 200.00 \$ pour 8 heures d'utilisations ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement attirera près de 500 personnes par jour, le locateur devra s'occuper de la logistique de stationnement, sécurité et sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se veut festif et pour se faire l'organisation distribuera des tuques et rondelles à l'effigie de l'événement.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

D'AUTORISER la tenue de la classique hivernale HDL les 28 et 29 janvier 2023 à la patinoire de Montebello.

RÉSOLU

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

13. Bibliothèque

13.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice de la bibliothèque

Madame Sandra Duchesne, coordonnatrice de la bibliothèque, dépose son rapport du mois de décembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

14. Avis de motion et règlements

14.1 Dépôt et avis de motion du règlement relatif à la tarification

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Pierre Bertrand, voulant qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement relatif à la tarification soit proposé pour adoption.

14.2 Dépôt et avis de motion du projet du règlement de préemption

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Jésabelle Dicaire, voulant qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement relatif à la préemption soit proposé pour adoption.

14.3 Dépôt et avis de motion de projet de 914-2023 – modifiant le règlement 914-2022; délégation de pouvoir et suivi de contrôle budgétaire

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Jean-Philippe Comeau, voulant qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement relatif à la délégation de pouvoir et de suivi de contrôle budgétaire soit proposé pour adoption.

15. Affaires diverses

2023-01-14

15.1 Ski la Seigneurie - Entente 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE Ski La Seigneurie est un projet de partenariat orchestré par la Corporation des loisirs de Papineau entre diverses municipalités, Fairmont, le Château Montebello, Kenauk Nature et l'Auberge Club de Golf Héritage ;

CONSIDÉRANT QUE Ski la seigneurie a une entente entre les partenaires et les municipalités pour la saison hiver 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil encourage les activités sportives hivernales ;

CONSIRÉRANT QU'IL y a un coût de 1603.50 taxes en sus pour adhérer à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Montebello pourront profiter de ce projet gratuitement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'ADHÉRER au projet de partenariat de Ski de la Seigneurie au montant de 1 603.50\$ taxes en sus.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16. Période de questions des citoyens

Il a été question d'obtenir une glissade hivernale.
De nettoyer les terrains causés par les grands vents, secteur de la montagne.

17. Période de questions et communications des membres du Conseil

Info citoyen / Question sur la location à court terme.

18. Levée de la séance à 20 h 17

2023-01-15

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce

Nicole Laflamme
Mairesse

21 Février 2023

Mario B. Briggs
Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**